



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conseils de prud'hommes

Question écrite n° 37758

Texte de la question

M. Jean-Pierre Foucher attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur les dysfonctionnements constatés dans les conseils de prud'hommes des Hauts-de-Seine et dont s'inquiètent vivement les ressortissants. Alors que le nombre de dossiers traités a été multiplié par quatre en vingt ans, il semble que les effectifs de conseillers non seulement n'ont pas varié en nombre mais souffrent de vacances de poste nombreuses et permanentes. Cette situation ne permet pas de rendre les jugements dans des délais normaux, portant à quatre mois pour les délais pour une simple conciliation et à douze mois pour les jugements, avec cependant un nombre d'audiences en progression constante. Il lui demande en conséquence quelles mesures elle envisage de prendre pour remédier à cette situation.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice fait connaître à l'honorable parlementaire que la révision de l'effectif des conseillers composant les juridictions prud'homales a vocation à s'inscrire dans le cadre d'une opération d'ensemble qui pourrait être envisagée à l'occasion des prochaines élections prud'homales, prévues pour 2001 et dont l'organisation relève du ministère de l'emploi et de la solidarité. S'agissant des conseils de prud'hommes des Hauts-de-Seine, il convient de noter que leur activité a été soutenue au cours de ces dernières années. Ainsi, entre 1994 et 1998, le conseil de Boulogne-Billancourt, composé de 106 conseillers, a connu une moyenne de 1 987 affaires nouvelles sur la période considérée, situant la charge de travail par conseiller à 19 affaires nouvelles par an. S'agissant des affaires terminées, en moyenne 1 972 dossiers ont été traités pour cette période, soit 18,5 affaires par conseiller. Pour sa part, le conseil de prud'hommes de Nanterre, qui compte 170 conseillers, a connu une moyenne de 3 330 affaires nouvelles par an, ce qui représente également 19 affaires par conseiller et par an en moyenne. S'agissant des dossiers terminés, soit en moyenne 3 186 par an, cela représente 18,7 dossiers par an et par conseiller. Ainsi l'activité de ces deux conseils est-elle plus importante que la moyenne qui a été retenue en 1992 pour procéder à la recomposition des effectifs des conseils de prud'hommes, soit 10 affaires par conseiller et par an pour les sections industrie, commerce, activités diverses, agriculture, et 8 dans la section encadrement. Cette situation s'explique certainement par l'évolution économique et la restructuration du secteur secondaire. Ces éléments devront être pris en compte pour rééquilibrer les effectifs des conseils de prud'hommes dans le cadre des prochaines élections générales. En tout état de cause, la situation des conseils de prud'hommes de Boulogne-Billancourt et de Nanterre sera adaptée à la réalité économique du département des Hauts-de-Seine et au contentieux prud'homal qui y est associé.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Foucher](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (12^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37758

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 1999, page 6673

Réponse publiée le : 13 mars 2000, page 1674